Nouvelle version de l'outil Web : intégration des polluants atmosphériques

PROGRAMME Objectif CO_2

Objectif CO_2

Les transporteurs s'engagent

TRANSPORT DE VOYAGEURS

Mars 2018

1 Mise en place de nouveaux gabarits

Lors de la prochaine connexion à votre dossier, une page s'affichera vous permettant de choisir la bonne correspondance.

Anciens gabarits		Nouveaux gabarits	+ Nouveaux sous - gabarits
Véhicules < 10 places		Véhicules < 10 places	Véhicules < 10 places
Minicar (9 à 22 places)	ou	Minicar < 8 m	Minicar ≤ 5 t
		Midicars 8 à 11,9 m	Minicars ≤ 15 t
Cars standars (2 essieux)	ou	Cars 2 essieux > 11,9 m	Standard ≤ 18 t
		Cars 3 essieux	Cars 3 axes > 18 t
Minibus et Midibus	ou	Minibus < 8 m	Minibus ≤ 5 t
		Midibus 8 à 11,9 m	Midibus ≤ 15 t
Bus standars et articulés	ou	Bus 2 essieux > 11,9 m	Bus Standard 15 - 18 t
		Bus 3 essieux et articulés	Bus articulé > 18 t

2 Répartition par Norme Euro au sein des groupes de véhicules

Pour chaque groupe de véhicules, répartir les véhicules sur la base d'un pourcentage du trafic par Norme Euro.

Exemple pour un groupe de véhicules ayant réalisé 1 000 000 de kilomètres dans l'année :

- 3 véhicules Norme Euro-V EGR → 300 000 km totaux → 30 %
- 3 véhicules Norme Euro-V SCR → 300 000 km totaux → 30 %
- 2 véhicules Norme Euro-VI → 400 000 km totaux → 40 %

% à renseigner

3 Apparition de deux nouvelles données d'activités

VITESSE MOYENNE

DÉCLIVITÉ

4 choix :

0% = Plaine
±2% = Valloné
±4% = Montagneux
±6% = Très montagneux

4 Calcul des émissions de polluants

Les éléments nouvellement demandés permettent à l'outil d'évaluer vos émissions concernant trois polluants atmosphériques :

- Les oxydes d'azone (NOx)
- Les composés organiques volatils (COV)
- Les matières particulaires (PM)

Ces émissions sont calculées par catégories de véhicules, mais également au global dans un nouvel onglet dédié.

5 Performance en matière de polluants et gaz à effet de serre

Désormais, l'entreprise peut comparer ses émissions de polluants et de gaz à effet de serre (GES) par rapport à une performance de référence.

/!\ La performance environnementale ne constitue pas un critère d'évaluation des entreprises demandant la charte Objectif CO_2.
Comme toujours, les critères d'évaluation demeurent la pertinence du plan d'actions et son impact sur les **émissions de GES** (CO_{2e}).

PROGRAMME Objectif CO_2

Pour toute question ou besoin d'accompagnement sur cette nouvelle version, les chargés de mission de l'AFT sont à votre disposition gratuitement.

Si vous ne savez pas à qui vous adresser, contactez directement le chargé de mission de votre région (www.objectifco2.fr, rubrique "nous contacter") et/ou envoyez un email à **objectifco2@aft-dev.com.**

Pour plus de détails, un manuel d'utilisation du site internet est également disponible dans l'onglet "Documentation" du site **www.objectifco2.fr**.

Porté par l'AFT, le programme d'accompagnement Objectif CO_2 bénéficie d'un financement de Total dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.
Il est soutenu par l'ADEME, le MTES (Ministère de la Transition écologique et solidaire), le Ministère chargé des Transports et les organisations professionnelles du secteur.